

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

Réf. : AP/

ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

N° 304

**TRAVAUX DE CHEMISAGE
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
RUE BUFFON
SOCIÉTÉ TELEREP**

PROROGATION

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°255 du 16 mars 2026 relatif aux travaux cités en entête,
VU la demande des services de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume,
VU la demande de prorogation datée du 31 mars 2026 de la société TELEREP ☎ 06 10 44 02 00 – sise : 305 boulevard de Léry – 83140 SIX FOURS LES PLAGES, (courriel : paul.bouvier@veolia.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°255 du 16 mars 2026, concernant Les travaux d'Inspection vidéo et de chemisage sur le réseau d'assainissement – rue Buffon sont prorogées :

JUSQU'AU JEUDI 30 AVRIL 2026

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

03 AVR. 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol

